



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP-Bu(2014)2

Strasbourg, 6 juin 2014

**5^e réunion du Bureau
Paris, 24-25 (matin) juin 2014**

**Bureau du Conseil de l'Europe
55 Avenue Kléber, 75016 Paris**

CULTURE

DOCUMENT POUR INFORMATION

Point 3.1.i du projet d'Ordre du jour

- Le Bureau est invité à prendre note des derniers développements concernant les projets inscrits au programme d'activité du CDCPP dans le domaine culturel.

PROGRAMME D'ACTIVITES EN 2014

Culture

Rappel du mandat du CDCPP (extrait)

- (i) Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage par le biais de l'examen des politiques thématiques ainsi que les systèmes d'information suivants : le Compendium, HEREIN, ELCIS et CultureWatchEurope.
- (ii) Des suites sont données à la 10e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe « La gouvernance de la culture : promouvoir l'accès à la culture », notamment par l'élaboration de (a) deux lignes directrices (documents sur les orientations politiques) relatives aux mesures à prendre concernant l'impact de la numérisation sur la culture, ainsi qu'un (b) cadre d'indicateurs pour mesurer les répercussions des activités culturelles sur la démocratie et les bénéfices économiques du financement de la culture.
- (iii) Examen d'une révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique à soumettre au Comité des Ministres.
- (iv) Elaboration de deux projets de recommandations favorisant la mise en œuvre des conventions relatives au patrimoine culturel et au paysage, pour adoption par le Comité des Ministres.

Rapport intérimaire sur la période de mars à mai 2014

- (i) Suites données à la 10^e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe sur le thème « La gouvernance de la culture : promouvoir l'accès à la culture » (ii)
 - a) Lignes directrices (documents sur les orientations stratégiques) relatives aux mesures à prendre concernant l'impact de la numérisation sur la culture

A sa 3^e réunion, en mars 2014, le CDCPP a pris note du rapport intérimaire présenté par le Secrétariat sur la mise en œuvre des activités découlant de la Conférence 2013 des ministres de la Culture et a approuvé les principales lignes d'action¹. Ces lignes d'action prévoyaient notamment l'établissement d'une plateforme d'échanges sur l'impact de la numérisation sur la culture, à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des professionnels de la culture et des médias. La première réunion de la plateforme consistera en une conférence multipartite qui se déroulera les 4 et 5 juillet à Bakou. Organisée sur le thème « créer un environnement favorable à la culture numérique et à la responsabilisation des citoyens », elle réunira environ 90 participants. Ceux-ci s'attacheront à recenser des orientations concernant les moyens de faire passer les institutions culturelles de l'ère pré-numérique à l'ère numérique et s'intéresseront aux tendances émergentes de la production culturelle et aux besoins correspondants du secteur culturel. Les débats permettront de dégager des éléments pour de futures lignes directrices ; le groupe de travail spécialisé du CDCPP et le Secrétariat s'appuieront sur ces éléments en vue de mettre au point les lignes directrices en 2015.

- ¹ Le CDCPP a pris note également de l'invitation des gouvernements azerbaïdjanais et russe d'accueillir des manifestations de suivi de la Conférence ministérielle de Moscou, notamment dans la perspective du 60^e anniversaire de la Convention culturelle européenne pour ce qui concerne la manifestation à Moscou ;

- il a désigné les membres suivants du CDCPP : M^{me} Deiana Danailova (Bulgarie), M^{me} France Lebon (Belgique), M. Roger Higginson (Royaume-Uni), M^{me} Anne Crozat (France), M. Werner Weber (Allemagne) et M. Kimmo Aulake (Finlande) pour participer au groupe de travail assurant le suivi de la Conférence ministérielle. Trois membres seulement auront droit à un remboursement de leurs frais de participation par le Conseil de l'Europe ;

- il a souligné la nécessité d'accroître le financement des travaux de suivi de la Conférence de Moscou notamment via le budget ordinaire du Conseil de l'Europe et les contributions bénévoles d'Etats membres et remercié le Gouvernement finlandais de sa contribution ;

- il a invité le Secrétariat à soumettre un rapport sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'un cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie, ainsi que sur les bénéfices économiques du financement de la culture, afin d'améliorer l'efficacité des politiques culturelles et d'étudier l'impact de la numérisation sur la culture lors de la prochaine réunion du Bureau du CDCPP et à tenir les délégations informées des progrès accomplis, notamment des projets de documents d'orientation, dès que ceux-ci seront disponibles.

Les préparatifs en vue de la conférence sont en bonne voie ; un programme intéressant a été compilé, assurant la contribution des décideurs politiques, des professionnels de la culture et des artistes ainsi que des représentants d'autres entités internationales (UNESCO, Union européenne, OMPI, EBU). Les membres du CDCPP doivent s'inscrire dans les meilleurs délais, au moyen des outils proposés sur le site internet de la conférence (<http://www.coe.int/bakou2014>), afin d'assurer le bon traitement de leurs dossiers d'inscription.

- b) Cadre d'indicateurs pour mesurer les répercussions des activités culturelles sur la démocratie et les bénéfices économiques du financement de la culture

Les travaux sur le nouveau cadre d'indicateurs concernant la culture et la démocratie ont commencé et un contrat a été établi avec la « HERTIE School of Governance » pour l'élaboration d'un projet de cadre, qui sera affiné au courant de l'année avec un groupe de grands instituts de recherche européens spécialisés dans les questions culturelles. Le projet de cadre devrait être prêt à l'automne 2014 et de premiers essais d'application pourraient être menés dans des Etats membres intéressés ; ces essais seraient suivis d'une présentation et d'un examen vers la fin de l'année (peut-être en décembre, voir ci-avant au point concernant le Compendium et CultureWatchEurope).

Il y a lieu d'augmenter les ressources financières consacrées à ces travaux novateurs sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe dans le secteur culturel. Les contributions volontaires des Etats membres seront très appréciées ; ce mode de financement est en phase avec l'origine politique du projet, à savoir des décisions des ministres de la Culture européens (http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/moscow/default_FR.asp?).

2. Compendium (<http://www.culturalpolicies.net>) et CultureWatchEurope (i)

A sa session plénière de mars 2014, le CDCPP a pris note des derniers développements des systèmes d'information du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage, exprimé sa satisfaction et convenu d'offrir son aide sous la forme suivante : coopération active des coordinateurs/administrateurs nationaux responsables des systèmes dans la mise en œuvre des activités ; contributions volontaires ; accueil des réunions annuelles et ad hoc d'experts ou d'auteurs, selon le cas. Le Comité a aussi invité le président et le Secrétariat à présenter les systèmes d'information aux Délégués des Ministres afin de mieux montrer leur utilité dans l'élaboration de politiques démocratiques. A sa session du 20 mai, le GR-C a approuvé le rapport abrégé sur le CDCPP et décidé d'étudier la possibilité d'organiser une présentation des systèmes d'information dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage (HEREIN, Compendium, ELCIS).

Comme pour le système d'information du Compendium, le contrat pour l'édition 2014 a été signé avec ERICarts, partenaire opérationnel du Conseil de l'Europe, en avril. En 2014, les travaux seront axés sur la création d'un nouvel espace thématique consacré à la culture et à la démocratie. Pour ce qui concerne la portée géographique du système d'information, les profils de Chypre et de la Bosnie-Herzégovine seront disponibles prochainement ; en outre, un projet de profil pour le Bélarus sera établi également en 2014, ce qui portera à 45 le nombre d'Etats membres participants. Le projet WORLD-CP, extension mondiale du Compendium, progresse également, avec de nouveaux profils pour le Chili et l'Inde, puis pour la Mongolie et Singapour (voir aussi : <http://www.worldcp.org/index.php>).

En 2014, la conférence de CultureWatchEurope sera couplée une fois encore à la réunion des auteurs du Compendium, probablement en décembre, dans le cadre de la présidence belge du Comité des Ministres. Les réunions pourraient permettre d'examiner les premiers résultats des travaux sur les indicateurs concernant la contribution de la culture à la démocratie (voir ci-après) et rassembler des chercheurs dans le domaine des politiques culturelles et des représentants de gouvernements intéressés par le sujet. Le CDCPP sera informé des progrès réalisés dans la planification des événements au cours des prochains mois.

La garantie de ressources adéquates pour le Compendium est une préoccupation permanente. Les contributions volontaires des Etats membres sont très précieuses pour assurer le bon fonctionnement du système, surtout au vu de l'allocation limitée de ressources sur le budget ordinaire de l'Organisation et de l'intérêt des parties prenantes du Conseil de l'Europe pour la base d'information.

Examen de la politique culturelle de la Serbie

A l'occasion de sa visite au Conseil de l'Europe en avril 2014, le ministre de la Culture de la Serbie a fait une demande d'examen ciblé de sa politique culturelle, selon la nouvelle méthode, qui prévoit l'établissement d'un rapport unique par une petite équipe commune, composée d'experts nationaux et internationaux. Un représentant du CDCPP fera partie de l'équipe d'experts afin d'intégrer un élément d'évaluation par les pairs dans la procédure.

En mai, le Secrétariat a effectué une première visite à Belgrade pour définir les paramètres concrets de l'exercice. L'examen thématique portera sur des orientations stratégiques pour la culture, la modernisation de l'infrastructure culturelle et le soutien à la culture et au secteur créatif. Selon le programme d'activité provisoire, des visites d'experts auront lieu en Serbie en septembre et octobre 2014, et une réunion éditoriale se tiendra en janvier 2015 ; elle sera suivie de la conclusion de l'examen de la politique culturelle au printemps. Le rapport d'examen pourrait alors être présenté à la session plénière de 2015 du CDCPP.

3. Examen d'une révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique à soumettre au Comité des Ministres (iii)

La première réunion du CPP-CINE s'est tenue les 3 et 4 avril à Paris pour préparer et mettre en œuvre la révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique et pour étudier les besoins recensés par une évaluation indépendante du Fonds Eurimages (Olsberg SPI, novembre 2013), conformément aux décisions prises en 2013-2014 par le CDCPP et le GR-C. Cette réunion a rassemblé 15 experts nationaux, qui ont tenu un échange de vues sur les aspects juridiques et les diverses possibilités pour la révision de la Convention (point à conclure à la 2^e réunion du CPP-CINE en présence d'un conseiller juridique du Conseil de l'Europe), puis, après s'être accordés sur leur méthode de travail, ont révisé les articles 6 (Proportions des apports respectifs des coproducteurs) et 7 (Droits des coproducteurs) et les annexes I (Procédure de présentation des demandes) et II (Système de points). La deuxième réunion du CPP-CINE, qui se tiendra à Paris les 29 et 30 septembre 2014, permettra d'affiner les travaux de révision.

4. Préparation d'autres projets de recommandations : utilisation de nouveaux outils pour les politiques culturelles et de ligne directrices visant à les fonder sur des éléments concrets (iv)

A sa troisième réunion (19-21 mars 2014), le CDCPP s'est félicité de la possibilité de tirer un projet de recommandation du suivi de la Conférence ministérielle de Moscou de 2013, c'est-à-dire d'un nouveau système d'indicateurs permettant d'évaluer la contribution de la culture à la démocratie, ainsi que son efficacité économique, et des orientations politiques sur l'impact de la numérisation sur la culture ; de plus, il a chargé le Secrétariat de préparer, à compter de 2015 et avec le concours d'un groupe d'experts, un projet pour examen ultérieur. De premiers travaux sur des lignes directrices/orientations politiques concernant la manière de relever les défis que la numérisation pose au secteur culturel sont menés dans le cadre de la plateforme d'échanges de Bakou (4-5 juillet 2014). Ces travaux contribueront à l'élaboration ultérieure d'une recommandation du Conseil de l'Europe sur de nouveaux outils pour les politiques culturelles et des lignes directrices visant à fonder les politiques sur des éléments concrets.

Autres activités supervisées par la Division Culture et démocratie

60^e anniversaire de la Convention culturelle européenne

A l'occasion du 60^e anniversaire de la Convention culturelle européenne, le Conseil de l'Europe a publié un dépliant intitulé « La culture : cœur et âme de la démocratie ». Plusieurs manifestations sont organisées dans le domaine d'activité de la DGII pour marquer cet anniversaire. Parmi elles, une exposition a été préparée, composée de sept panneaux sur les grands thèmes traités dans la Convention et pouvant être mise à disposition des Etats membres, notamment dans leurs langues nationales. Cette exposition sera présentée à la première réunion de la plateforme organisée sur le thème « créer un environnement favorable à la culture numérique et à la responsabilisation des citoyens », qui se déroulera les 4 et 5 juillet à Bakou.

Projet conjoint consacré au Réseau universitaire européen d'études romani

Deux réunions se sont tenues entre mars et juin 2014 dans le cadre du projet conjoint consacré au Réseau universitaire européen d'études romani. Son comité scientifique s'est réuni les 6 et 7 avril à Cluj (Roumanie) pour traiter de l'attribution des bourses de recherche et de la refonte du site web du Réseau (fonctionnalités étendues). Il a examiné également la progression de la mise en œuvre du plan d'action du projet pour 2014-2015 et débattu des possibilités de développement futur du Réseau, après la fin de la 2^e phase du projet, en mai 2015. Une réunion du Consortium du projet MigRom de l'Union européenne a eu lieu à Cluj le 6 avril pour évaluer les progrès et les résultats préliminaires concernant la migration des Roms depuis la Roumanie vers la France, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni.